



LES VIGNERONS DE BUZET ont installé leurs premières ruches au domaine de Gueyze. Elles sont équipées d'un système de pesée qui permet de suivre l'état de la ruche à distance. © VIGNERONS DE BUZET

Bzz Ils protègent les abeilles

Viticulture et apiculture sont compatibles à condition de prendre des précautions pour les abeilles. À Buzet, elles supportent même la proximité des insecticides.

Aux yeux du grand public, les abeilles sont sacrées. Les Vignerons de Buzet, dans le Lot-et-Garonne, l'ont bien compris. « Début 2014, nous avons entendu parler de Bee Friendly, un label européen créé par une association d'apiculteurs pour distinguer les produits et les procédés respectueux des insectes pollinisateurs. Mais, à l'époque, il n'existait pas de cahier des charges spécifique à la viticulture. En 2014, nous en avons donc élaboré un avec l'association », rapporte Carine Magot, la responsable du vignoble. Ce cahier des charges est basé sur la traçabilité, la préservation

de la biodiversité et dresse une liste des produits interdits dont font partie les fameus néonicotinoïdes (thiaméthoxam) et les pyréthrinoïdes (deltaméthrine, cyperméthrine et alphaméthrine). « Mais, il y a d'autres insecticides pour lutter contre la cicadelle de la flavescence dorée et les tordeuses », explique Carine Magot. En accord avec les apiculteurs, la coopérative a retenu le tau-fluvalinate (Klartan) contre la cicadelle de la flavescence dorée et l'indoxacarbe (Steward) contre les vers de la grappe et la cicadelle verte, deux matières actives peu toxiques pour les abeilles.

Pas d'impact du Klartan

La coopérative a également semé des espèces mellifères dans ses

vignes et s'est mise à y planter des haies avec des essences intéressantes pour les abeilles. Fruit de ses efforts, elle a obtenu le label Bee Friendly pour la première fois en 2014 pour les domaines de Gueyze et de Brazalem qu'elle exploite elle-même, puis en 2015 pour ceux de Padère et du Bouchet qui lui appartiennent également. Ce label est remis en jeu chaque année et renouvelé après un audit attestant que le cahier des charges a été respecté. En 2016, Buzet franchit un nouveau cap. En collaboration avec les apiculteurs, la coopérative installe quatre ruches sur le domaine de Gueyze. Des ruches connectées ! « On peut suivre leur poids en continu. On voit si nos pratiques ont un impact sur leur

fonctionnement, explique Carine Magot. Chaque matin, lorsque les abeilles sortent butiner, le poids des ruches diminue puis il remonte le soir quand elles rentrent. Ce qui est encourageant, c'est que nous n'avons pas vu d'impact sur les abeilles de notre traitement insecticide contre la cicadelle de la flavescence dorée. Nous sommes intervenus la nuit avec du Klartan. Les jours suivants, le poids des ruches n'a pas baissé, preuve qu'elles n'ont pas perdu d'abeilles. Nous n'avons pas vu non plus de changement après le roulage de l'enherbement effectué un rang sur deux. »

La pesée des ruches en continu éclaire un autre phénomène. Au fur et à mesure de la saison, leur poids augmente du fait de la production de miel jusqu'à at-

Respectez la réglementation

La protection des abeilles est inscrite dans la réglementation. L'arrêté du 28 novembre 2003 interdit d'appliquer un insecticide ou un acaricide en période de floraison ou de production d'exsudats. Toutefois, par dérogation, vous pouvez intervenir avec un produit doté d'une mention « abeilles » à condition de traiter en dehors des périodes de butinage, c'est-à-dire qu'il faut intervenir tôt le matin, tard le soir ou pendant la nuit. Soyez également attentifs aux mélanges. Durant la floraison et la production d'exsudats, associer

un pyréthrinoïde avec un triazole ou un imidazole est proscrit. Il faut appliquer ces produits en deux temps : le pyréthrinoïde (avec la mention « abeilles ») d'abord, puis, 24 heures après, le triazole ou l'imidazole. À noter également la loi sur la biodiversité qui a signé la fin des insecticides de la famille des néonicotinoïdes dont fait partie le thiaméthoxam (Luzindo, Reason). À partir du 1^{er} septembre 2018, ils ne pourront être utilisés que par dérogation et seront définitivement interdits le 1^{er} juillet 2020.

teindre un plateau fin août car, à cette période, les ressources alimentaires se font plus rares pour les abeilles. « Afin d'améliorer les choses, nous allons implanter des jachères avec des espèces qui fleurissent en automne », indique Carine Magot.

Le logo qui fait mouche

Fort de cette expérience, la coopérative envisage d'installer d'autres ruches. D'autant plus que le logo Bee Friendly, qui représente une abeille dans un cœur, commence à faire mouche. Il porte un message fort pour les acheteurs et les consommateurs. « Les premiers retours sont très positifs. La GD, notamment Monoprix, commence à s'intéresser à ce type de label », note Carine Magot. Dans l'Aude, la Cavale s'intéresse, elle aussi, au pollinisateur. Cette coopérative d'approvisionnement basée à Limoux a mené en 2016 deux études sur le rucher de Paul Luttge, un apiculteur de Saint-Hilaire⁽¹⁾, une commune où l'on recense plus de 300 ha de vigne. L'une des études portait sur

le suivi de l'activité du rucher par des pesées automatiques. L'autre sur l'offre alimentaire via l'analyse des pollens collectés par les abeilles.

« Avec la pesée, on voit les variations journalières du poids des ruches. Ces variations nous indiquent les heures de sortie et de rentrée des abeilles. Nous en déduisons que pour préserver les abeilles, mieux vaut traiter très tôt le matin ou le soir, après le coucher du soleil, lorsqu'elles sont dans la ruche. En revanche, nous n'avons pas pu faire de lien entre les traitements phytosanitaires et l'activité journalière des ruches. Cependant, au moment des désherbages et des épamprages, l'apiculteur a observé des phénomènes de tremblements, de confusion et d'agressivité des abeilles ainsi qu'un peu plus de mortalité », rapporte Claire Salvat, chargée de mission à la Cavale. Comme à Buzet, la nourriture se raréfie en fin de saison. En effet, alors que les abeilles trouvent le pollen de dix-huit plantes au printemps, elles n'en butinent plus que huit en été. « Pour pallier

Des abeilles locavores

Corinne Comme, du château du Champ des Treilles, à Pauillac (Gironde), possède 10 ha de vignes et 6 ha de prairies.

En biodynamie, elle possède trois ruches qu'elle a installées dans un petit verger et dans des prairies permanentes. « Mes abeilles proviennent de l'essaimage de colonies voisines. Elles ont besoin d'une nourriture locale variée. » Pour les préserver, Corinne Comme bannit les jachères fleuries composées d'espèces « exotiques que les abeilles ne digèrent pas ». Et elle applique sur ses prairies de la silice de corne et de la bouse de corne pour stimuler la croissance d'espèces diversifiées. Seule chose qui la chagrine : le traitement contre la cicadelle de la flavescence dorée avec du Pyrèvert qu'elle est obligée d'appliquer. Mais elle n'a pas le choix...

À Boujan-sur-Libron (Hérault), Charles Mackay est un jeune viticulteur. En conversion bio, il a posé une ruche en bordure d'une parcelle. Et il envisage d'en mettre une dizaine d'autres. Pour préserver les abeilles, il n'emploie pas d'insecticides. Et lorsqu'il applique du cuivre ou du soufre dans la parcelle où il a posé la ruche, il stoppe les jets une fois arrivé aux trois dernières souches.

cette rarefaction, les vigneron peuvent implanter des haies contenant des essences qui fleurissent tard ou semer du sainfoin ou du tournesol dans les parcelles au repos. Par ailleurs, nous avons constaté que la fausse roquette est une source de nourriture importante pour les abeilles. Or, on en trouve beaucoup entre les rangs de vigne. Désor-

mais, nous recommandons aux viticulteurs de la faucher avant les traitements pour éviter d'intoxiquer les abeilles. Nous avons ajusté nos conseils en connaissance de cause. »

CHRISTELLE STEF

(1) Étude menée en partenariat avec Anne de Joyeuse et Sieur d'Arques, le syndicat de Limoux, la chambre d'agriculture et InVivo.



Ets COLLARD S.A.
B.P. 1
51150 BOUZY (FRANCE)
Tél. : 03 26 57 01 12

COLLARD®

Une technique avant-gardiste, reconnue et appréciée.

www.collard.eu

L'engagement d'un spécialiste.

ROGNEUSES
PROFILMATIC



- Robustes et performantes
- Garantie à VIE du profilé
- Sculptées pour le rognage
- Vitesse de travail élevée

EFFEUILLEUSES
À DOUBLE FLUX D'AIR



- De la chute des capuchons floraux à la récolte
- Effeuillement en profondeur
- Respect des fruits
- Simplicité des réglages

PRÉTAILLEUSES
LÉGÈRES



- Robustes
- Simples d'utilisation
- Détection optique ou magnétique
- Vitesse de travail élevée

(*Brevet COLLARD)